Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 5 (1959)

Heft: 8

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FÉDÉRALE

par H. Bœschenstein

D'un canton à l'autre.

L'événement le plus marque de la fin de la saison politique fut incontestablement la votation bernoise sur l'initiative séparatiste jurassienne, qui demandait un plébiscite sur la séparation du canton de Berne et la création d'un canton du Jura. L'initiative a été repoussée par 80.293 non contre 22.692 oui, le Jura même ayant donné un résultat négatif de 16.354 non contre 15.163 oui. Tous les grands journaux romands sont unanimes à déclarer que le séparatisme a subi un échec, puisque le chiffre de plus de 20.000 signatures n'a plus été atteint. Et des sept districts jurassiens qui auraient dû former un nouveau canton, quatre se sont prononcés contre la séparation. Seul le Jura-Nord a dit oui, le Jura-Sud ayant proclamé son adhérence inébranlable à Berne.

En même temps, le Conseil fédéral a lancé son projet de subventionnement de la fondation Ecole de langue française à Berne, à laquelle la Confédération, le canton et la ville vont verser des subsides considérables. L'école a été fondée, en 1944, sur une base privée. Depuis lors, elle s'est très bien développée, bien que les autorités bernoises, par respect au principe territorial des langues, n'aient pas été à même de lui reconnaître d'école publique.

Le message du Conseil fédéral reconnaît ce principe, mais déclare que Berne présente un cas tout à fait exceptionnel, du fait que l'Administration fédérale a besoin de collaborateurs de langue française, et que ces fonctionnaires ont le droit de faire éduquer leurs enfants en leur conservant la langue maternelle. C'est là une solution généreuse et juste, qui trouvera certainement l'appui du Parlement.

Un seul sujet discuté.

Le seul sujet discuté en Suisse, après la lutte pour le subventionnement du lait et l'adaptation des tarifs des chemins de fer privés à ceux des chemins de fer fédéraux et maintes autres affaires, est décidément la chaleur... Des centaines de milliers de personnes se plongent tous les jours dans les rivières et lacs, et partout les piscines sont exposées à un afflux record. Après un printemps glorieux, nous sommes en présence d'un été dépassant tous ses prédécesseurs, et l'agriculture compte sur une récolte de blé unique. Les vignes sont merveilleuses, et nombreux sont ceux qui mettent ce fait réjouissant en relation avec le Président de la Confédération, M. Paul Chaudet, vigneron de vieille souche, qui a récemment invité ses collègues du Gouvernement à descendre dans sa cave, à Rivaz. Chaque année, les Conseillers fédéraux et les deux Chanceliers font une « course scolaire » de deux jours ; cette année, le canton de Vaud étant le but visé et visité. Les deux seuls jours de pluie furent hélas ceux de cette charmante sortie champêtre...

C'est par dizaines de milliers que les étrangers se promènent actuellement en Suisse, de simples touristes, des monarques, tels le roi du Maroc et le couple royal de Grèce, des ministres avec et sans obligation d'assister à la seconde conférence de Genève, des cinéastes et des célébrités. S'ils retrouvent souvent une chaleur méditerranéenne le jour, au moins les nuits sont fraîches et permettent de respirer.

Les routes nationales.

Le plus grand projet public du siècle, la construction de 1.670 kilomètres de routes nationales et autostrades, trouvera sa réalisation entre 1960 et 1974. Les frais s'élèvent à 4 milliards de francs suisses et seront répartis entre la Confédération et les cantons. Le Conseil fédéral présente le projet d'une loi fondamentale aux Chambres et en même temps le plan de l'emploi de la part du produit des droits d'entrées sur les carburants. Les cantons ont réclamé la perception d'une taxe supplémentaire, mais le Conseil fédéral veut bien attendre jusqu'à ce que le coût de l'œuvre grandiose soit établi dans tous les détails.

Une chose est d'ores et déjà certaine : la construction ne tardera plus, les projets seront rapidement établis, le terrain nécessaire acquis, les cantons agiront de leur propre gré, mais la Confédération gardera la haute surveillance. Les Commissions parlementaires sont déjà convoquées et siégeront au milieu des vacances. Tout laisse prévoir une belle harmonie entre les autorités, la seule question contestée étant cette taxe supplémentaire, qui chargera un beau jour les automobilistes par 3 centimes de contribution par litre de benzine.

La réduction de la durée du travail.

Un Congrès extraordinaire des Organisations syndicalistes a voté le lancement d'une initiative constitutionnelle demandant la réduction de la durée du travail. Les métallos et les horlogers ont combattu cette initiative en se basant sur leurs bonnes expériences avec les patrons au sujet des négociations directes. La majorité du Congrès a par contre repoussé la main tendue par le patronat et demandé une réglementation de droit public. La réponse du patronat fut amère, et bien des gens ont cru bon d'annoncer que les ponts sont maintenant rompus. Nous n'y croyons guère, puisque l'industrie a besoin de main-d'œuvre, et les contacts continuent. Le phénomène reste : la durée du travail est d'emblée plus importante pour les ouvriers et employés que les salaires et même les vacances. Nous sommes décidément au début d'un développement hautement intéressant. Les Suisses veulent, de toute façon, la semaine de 44 heures et de 5 jours, solution réalisable dans certaines industries, difficile dans l'artisanat, encore plus difficile dans l'hôtellerie et dans le commerce de détail, impossible dans l'agriculture. Une loi fédérale doit être élaborée, et elle ne sera pas facilitée par la lutte officiellement proclamée. Mais comme un vétéran syndicaliste nous a dit à l'issue du Congrès, d'ailleurs digne et très discipliné : Aucun repas ne sera consommé aussi chaud qu'il fût préparé...

H. B.